

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
10

Date de la
Convocation
27/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq
le deux avril
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, ODIN Edwige,
PATOUILLARD Emilie, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe,
VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, MELLADO Nicolas,
SABOT Norbert.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/02/01

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024
BUDGET CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n° 2024/06/18 du 30 octobre 2024 concernant la
dissolution du CCAS ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour
l'année 2024 du budget CCAS de la commune, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 807,37 €		626,23 €		3 433,60 €
Opérations de l'exercice	4 098,88 €	3 250,00 €	0,00 €	0,00 €	4 098,88 €	3 250,00 €
TOTAUX	4 098,88 €	6 057,37 €	0,00 €	626,23 €	4 098,88 €	6 683,60 €
Résultats de clôture		1 958,49 €		626,23 €		2 584,72 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 098,88 €	6 057,37 €	0,00 €	626,23 €	4 098,88 €	6 683,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 958,49 €		626,23 €		2 584,72 €

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025_02_01-DE
Reçu le 09/04/2025

.../...

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS de la commune de Saint-Victor-Malescours.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

L'adjointe au Maire
Elisabeth ROYON

Le secrétaire de séance,
Frédéric TEYSSIER



A blue ink signature of Frédéric Teyssier, the secretary of the session.

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025_02_01-DE
Reçu le 09/04/2025